

COMITÉ DE TRANSITION DE L'AGGLOMÉRATION DE LA TUQUE

RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'AVANCEMENT DES TRAVAUX AU 30 SEPTEMBRE 2004

Le comité a tenu huit réunions formelles, dont les procès-verbaux sont affichés sur notre site web. Les membres du comité ont rencontré le maire et le conseiller des municipalités à démembrer ainsi que d'autres membres du conseil à titre individuel. Plusieurs rencontres se sont tenues avec des citoyens impliqués dans le démembrement des municipalités de La Bostonnais et de Lac Édouard. Le comité a obtenu une bonne collaboration tant avec le conseil qu'avec le personnel de la Ville de La Tuque. Les membres du comité ont rencontré les ex-employés des municipalités visées.

Le comité a tenu une conférence de presse le 21 juillet 2004. Il opère son bureau à La Tuque depuis le 16 juillet dernier.

Le territoire de la Ville de La Tuque comprend cinq anciennes entités municipales et des territoires non organisés abritant deux réserves Atikamekw. Présentement un litige est pendante devant la Cour Supérieure. Les requérants Atikamekw demandent d'annuler et de déclarer illégal le décret no 371-2003, adopté le 12 mars 2003, créant la nouvelle Ville de La Tuque.

1. L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Concernant les ressources humaines

Le comité a rencontré l'association syndicale et la partie patronale, afin que soit clarifié le statut des employés des deux municipalités intégrées à la Ville de La Tuque et demeure dans l'attente de leurs positions respectives. Le comité attend aussi la confirmation de la Ville de La Tuque à l'effet que les trois personnes concernées seraient en surplus de personnel ou non.

Chacune de ces municipalités comptait, avant la fusion, une secrétaire-trésorière à temps partiel.

La secrétaire-trésorière de La Bostonnais occupe maintenant le poste d'assistante à la gestion documentaire à la Ville de La Tuque et manifeste le désir de le conserver. Quant à celle de Lac Édouard, elle occupe depuis le regroupement le poste de secrétaire commis au service de proximité lequel, de toute évidence, ne sera pas requis après le démembrement. Dans l'éventualité où cette dernière réintégrerait son poste, le comité recommanderait une formation et un soutien à cette personne afin d'assurer la bonne marche de cette municipalité.

Le second employé de Lac Édouard effectue toujours depuis le regroupement les travaux d'entretien saisonnier. De plus, avec le démembrement, il pourrait être formé afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement du réseau d'égout. Son travail devra être supervisé par des personnes compétentes.

Concernant les ressources financières

Le comité a pris connaissance du rapport de Muni-consult. Il a aussi examiné les budgets 2003 des municipalités de La Bostonnais et Lac Édouard qui ont été regroupées à Ville de La Tuque en mars 2003. Le premier budget commun de la grande Ville de La Tuque est celui de 2004. Le comité verra à tenir une rencontre avec les défusionnistes et l'ensemble des citoyens, afin de bien faire comprendre les notions de supra locaux et les distinctions entre les compétences de proximité et d'agglomération. Le comité attend d'autres informations concernant des dossiers plus pointus (Pacte Rural, Transport collectif, Hydro-Québec, Programme Rés-Eau Lac Édouard et projet de loi 215) avant d'entreprendre la confection des budgets.

Concernant les ressources matérielles

La Bostonnais ne détient aucun équipement. Le comité envisage de louer une école désaffectée de la Commission scolaire de l'Énergie pour la première année de vie de cette nouvelle municipalité. La Commission scolaire semble disposée à céder cet édifice à la municipalité. Le comité laissera le soin au futur conseil de décider d'acquiescer ou non la dite bâtisse.

Quant à Lac Édouard, cette municipalité possède une école servant de lieu communautaire, un garage servant de caserne pour le camion citerne devenu camion incendie ainsi qu'un quai municipal. Une prochaine rencontre avec le ministère des transports nous éclairera sur la question de la voirie artérielle.

2. LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Le comité tient à souligner la complexité du dossier entourant le Programme Rés-Eau de Lac Édouard. Le comité, de concert avec Ville de La Tuque, verra à faire cheminer le projet de loi privé 215 déposé par le député André Gabias, afin qu'il soit adopté avant la fin de l'année 2004. L'adoption de ce projet de loi règlera une bonne partie du financement relatif à ce dossier.

Le comité a dû, de plus, faire un travail de débroussaillage particulièrement dans les dossiers du Pacte Rural.

Le comité sent une pression de la part des défusionnistes afin que le démembrement se fasse le plus vite possible et ce, dans le but de minimiser les coûts reliés au travail du comité de transition, lesquels coûts seront à la charge des deux municipalités démembrées.

3. UN APERÇU DU TRAVAIL À FAIRE ET UN ÉCHÉANCIER

- Adoption du projet de loi 215: décembre 2004
- Modalités de transfert des ressources humaines : 1^{er} novembre 2004
- Établissement des protocoles d'ententes de service : 15 janvier 2005
- Protocole du partage des actifs et passifs : 15 décembre 2004
- Préparation des budgets : 1^{er} mars 2005

Compte tenu du travail déjà complété nous recommandons la réductions des activités et des ressources du comité.

4. SOUS-COMITÉS CONSULTATIFS

Le comité n'a pas constitué de façon formelle des sous-comités. Il s'est rendu disponible à rencontrer des gens intéressés par le démembrement, tant du Lac Édouard que de La Bostonnais. Des personnes clés, employées par Ville de La Tuque, ont collaboré tout au long de la démarche de même que d'autres intervenants provenant du milieu ainsi que le personnel du MAMSL.

Signé à La Tuque, le vingt-deux septembre deux mille quatre

Les membres du comité :

Maurice Martel, président

Me Lynne Gingras

Yves Girard, CGA

Et la secrétaire

Marie Auger